

République Française
Commune de Remigny
71150 Remigny
Département
Saône et Loire
Arrondissement
Chalon sur Saône
Canton
Chagny

ARRETE DU MAIRE
N° 02-2024

**ARRETE PROVISOIRE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DURANT
UNE LIVRAISON DE BOIS DE CHAUFFAGE AU 3 RUE DE CHASSAGNE A
REMIGNY**

Le Maire de la commune de REMIGNY (Saône -et -Loire),

Vu la demande en date du 25 janvier 2024, de Mme **RÉMY Laurence** demeurant 3, rue de Chassagne à REMIGNY qui sollicite la suspension de la circulation devant son domicile pour y permettre le stationnement d'un véhicule de l'entreprise **TH BOIS** à Saint Loup Géanges, qui livrera du bois de chauffage à son domicile,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et de faciliter le déroulement de la livraison de bois de chauffage qui sera effectuée le 6 février 2024 entre 13 heures et 17 heures au 3, rue de Chassagne, il est nécessaire de régler la circulation rue de Chassagne à REMIGNY,

ARRETE

Article 1^{er} : la circulation routière rue de Chassagne à Remigny sera interdite le 6 février 2024 de 13 heures à 17 heures pour permettre le stationnement sur la chaussée d'un véhicule et la livraison de bois de chauffage au 3, rue de Chassagne.

Article 2 : La sécurité du passage des piétons devra être assurée.

Article 3 : La commune sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : La commune de Remigny et la gendarmerie sont en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remigny le 24 janvier 2024

Le Maire,

Pierre PAYEBIEN



Copie à : brigade de proximité de Chagny
- compagnie SP Chalon sur Saône
- Entreprise TH BOIS - DRI Chagny